

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS *de l'Eure*


Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – 14 janvier 2015 – France POULAIN

Les Andelys > la Reconstruction

Une seconde fiche existe sur la partie « site classé » de la commune

Le centre ville des Andelys, détruit par les bombardements lors de la Seconde Guerre Mondiale, a bénéficié du programme mis en place dès le milieu de la guerre par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ce programme visait à réaliser dans un premier temps des plans d'aménagement qui restructuraient le parcellaire et, généralement, redessinaient également le plan de voirie et de circulation. Dans un second temps, un règlement était édicté afin que les constructions réalisées par les architectes de l'époque suivent des règles identiques. C'est ce qui a été mis en œuvre aux Andelys, dont le plan a été découpé en plusieurs lots. Chacun d'entre eux étant confié à un ou plusieurs architectes afin que le style, certes homogène, ne soit pas une simple répétition de formes et de couleurs mais bien une unité d'éléments différents.

Cette architecture a fait la part belle au béton, que l'on mettait pour la première fois réellement en œuvre en grand nombre, mais également au respect des styles locaux avec pour Les Andelys, l'usage de la tuile ou de l'ardoise en toitures, mais aussi la brique en encadrement de baies ou la pierre en appareillage. La grande qualité architecturale de ces ensembles bâtis vient donc de leur unité formelle mais également du langage utilisé : ainsi les structures porteuses sont visibles, les enduits sont laissés « bruts »,... L'objectif des avis émis dans le centre ville, où tous les projets se trouvent en covisibilité avec l'un ou l'autre des nombreux monuments historiques présents, est bien d'en préserver le caractère. Les prescriptions qui suivent donnent le cadrage général aux avis émis par les Architectes des Bâtiments de France.

Travaux	Le bâti de la Reconstruction
<p>Façades (enduit, parement briques ou pierre)</p> <p><i>La mairie et le cinéma sont tout à fait remarquables :</i></p>	
<p><i>L'îlot central a été labellisé Label XX^{ème} par le ministère de la Culture du fait de ses grandes qualités architecturales.</i></p>	<p>La principale caractéristique du bâti de la Reconstruction des Andelys vient des matériaux choisis pour faire les façades, la qualité de leur mise en œuvre mais aussi leur diversité. La pierre peut être lisse ou granuleuse, de forme libre ou en bossage (bloc saillant arrondi), la brique peut être traditionnelle ou bien rouge, les dalles collées peuvent être en béton avec motif ou lisse, l'enduit est peu présent. Les matériaux, étant de qualité, peuvent être conservés et restaurés. Il ne faut pas chercher à les cacher car ils sont intéressants.</p> <p>Il ne faut pas chercher à égailler les façades par des couleurs sur les matériaux de qualité, seuls les commerces peuvent amener des couleurs vives.</p> <p>La structure du bâti est parfois visible, ce qui est l'une de ses plus grandes caractéristiques du bâti de la Reconstruction et doit être préservée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Les structures sont laissées en béton brut. Elles ne doivent donc pas être peintes, recouvertes par une surépaisseur ou dissimulées derrière des enseignes. Lorsqu'elles ont été peintes en blanc, elles ne doivent plus changer de couleur. 2/ Les structures sont en brique. Elles doivent conserver leur couleur d'origine.

Encadrement des baies



Dans de nombreux cas, les baies sont entourées par des formes précontraintes en béton ou en brique qu'il est nécessaire de préserver dans leur forme et couleur d'origine.

Encadrement des baies



On notera également que ces modénatures ne sont pas uniquement réservées aux fenêtres car plusieurs entrées d'immeuble, casquette saillante ou angles de bâtiments ont été traités avec beaucoup de soin et de style, il conviendra de les préserver.

Lucarnes



Les lucarnes des Andelys sont tout à fait particulières car elles sont de style normand ou du moins avec des structures visibles en bois. Il faut donc les préserver.

Menuiseries

Respecter le style, couleur, proportions et dimensions des montants, découpes pour chaque baie. Attention à bien enlever le dormant à chaque rénovation. C'est à ce niveau qu'une certaine modernité peut être recherchée, avec des couleurs plus pimpantes. Pour autant, toutes les fenêtres d'un même immeuble doivent demeurer de même couleur. Les garde-corps doivent être au maximum préserver ou modifier par façades d'immeuble entières.

Volets Roulants

1/ possibles si l'édifice en comporte déjà en conservant le style, le sens des lames et la couleur. Sans coffre extérieur visible. Matériaux évolutifs possibles. Ou si toutes les fenêtres d'un même immeuble sont traitées en même temps (volet roulant dissimulés dans les nouvelles fenêtres)
2/ impossibles si non présents à l'origine, que les différentes fenêtres d'un même bâtiment ou ensemble bâti soient traitées de manière différente et si les coffres de volets roulants deviennent visibles et modifient l'aspect extérieur et les dimensions de la fenêtre.

Enseignes



Possibles uniquement au rez-de-chaussée, en laissant libre de vue les structures porteuses. Les casquettes débordantes entre les rez-de-chaussée et le premier étage ne doivent pas être masquées. Pas d'enseigne drapeau au-dessus de la ligne de rebord des fenêtres du 1^{er} étage (voir fiche *Conseil* n°21 sur les enseignes) et au maximum sous la corniche entre le RdC et l'étage. Ce principe est mis en œuvre à chaque demande de modification d'enseigne.

Toitures

À l'identique

Extensions

Toute extension doit poursuivre le style et les matériaux des constructions sur lesquelles elles viennent se greffer.

Amélioration de l'isolation

Les surépaisseurs extérieures ne peuvent être autorisées car elles modifient trop profondément les façades, seuls les aménagements intérieurs sont autorisés.